

LOI MADELIN

Protection sociale des Travailleurs non-salariés et loi Madelin

Mardi 4 mars 2014 – de 8 h 30 à 10 h 30 – FIDAL, 14 bd Général Leclerc, Neuilly

OBJECTIF DE LA MATINALE

La loi 94-126, dite loi Madelin, a instauré des dispositifs fiscaux permettant aux travailleurs non-salariés de compléter leurs couvertures de prévoyance et de retraite dans un cadre fiscalement favorable.

Ce dispositif n'a fondamentalement pas changé depuis 20 ans, hors les plafonds fiscaux adaptés à la suite de la loi Fillon de 2003.

Cette matinale se propose :

1. De faire un état des lieux des évolutions de la protection sociale de base des indépendants suite aux différentes réformes du RSI.
2. De mettre en évidence les différentes difficultés d'application de ces dispositifs de prévoyance et retraite supplémentaire tant aux Travailleurs non-salariés qu'aux Sociétés d'assurance et Mutuelles.
3. D'ouvrir des pistes de réflexion et trouver des solutions permettant de limiter les risques juridiques et de contentieux de toute nature.

Ce petit-déjeuner se déroulera autour de l'intervention de Monsieur Bruno CHRETIEN, Président de l'IPS, qui présentera notamment les conclusions des travaux formalisé dans un livre blanc consacré à ce sujet, et de Michel HALLOPEAU, avocat associé Directeur du Pôle Retraite et Prévoyance du cabinet FIDAL, qui présentera certains des aspects juridiques de ces assurances complémentaires.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques, juristes
- Directeurs et responsables techniques
- Commerciaux et technico-commerciaux
- Actuaires, consultants

des compagnies d'assurance, mutuelles, institutions de prévoyance, sociétés de courtage, du conseil...

PROGRAMME - INTERVENANTS

8 h 30 – Petit déjeuner d'accueil

9 h 00 – Introduction de la matinale

Laurent GIRETTE
Associé, CARITAT

9 h 10 – **Lecture juridique experte des dispositions juridiques et jurisprudences.**

Conséquences sur les droits sociaux de prévoyance et de retraite / Implications fiscales

Voix d'amélioration possibles

Michel HALLOPEAU Avocat Associé, FIDAL Pôle
Retraite et prévoyance

Bruno CHRETIEN Président de l'Institut de la
Protection Sociale

10 h 10 – **Questions avec la salle**

Michel HALLOPEAU Avocat Associé
Bruno CHRETIEN Président IPS

10 h 25 – **Conclusion**

Laurent GIRETTE
Consultant Expert Prévoyance et Retraite, Président B&V

10 h 30 – Fin de la matinale

Un exemplaire du livre blanc sera remis à chaque participant.

CONTACTS

Informations pédagogiques / Programme :

Laurent GIRETTE - laurent.girette@caritat.fr - Tél. 06 83 72 22 10

Inscription / Organisation :

CARITAT - Tél. 01 44 51 04 00 - Fax 01 44 51 04 09

Coupon à retourner avec le chèque de règlement à : Caritat - 5 rue Tronchet - 75008 Paris

INSCRIPTION

Protection sociale des Travailleurs non-salariés et loi Madelin

4 mars 2014 matin

PARTICIPANT

Mme Mlle M.

Nom : _____ Prénom : _____

Société : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

E-mail : _____

DESTINATAIRE FACTURE ET CONVENTION DE FORMATION

Mme Mlle M.

Nom : _____ Prénom : _____

Société : _____

N° TVA intracom. : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Lieu : FIDAL, 14 boulevard du Général Leclerc, 92200 NEUILLY
Metro Pont de Neuilly

Frais de participation : 250 € HT + TVA 20 %, soit 300 € TTC.

Remise de 45 € HT à partir du deuxième participant du même organisme.

A régler à réception de facture, par chèque à l'ordre de Caritat ou par virement bancaire. La facture et la convention de formation seront adressées dès réception de cette fiche d'inscription dûment complétée.

Annulation possible sans frais jusqu'à 15 jours avant la manifestation. Dans les 15 jours précédant la manifestation, frais d'annulation de 50%, ou remplacement du participant par une autre personne.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE ET CACHET DE LA SOCIÉTÉ :